

Publié le 19 juin 2020

Pour rassurer clients et salariés, « notre établissement s'engage »

Pour accompagner la réouverture des sites touristiques, culturels et de loisirs, le Gouvernement a proposé, lors du Comité interministériel du tourisme du 14 mai dernier, la mise en place d'un affichage « Notre établissement s'engage ».



Cet affichette, à apposer à l'entrée des sites, restaurants, hôtels, etc. a pour objectif de rassurer les salariés et les clients sur l'application par les professionnels des mesures du protocole sanitaire.

L'un des objectifs du dispositif est d'organiser au mieux la reprise de l'activité au sein des filières touristiques en prévision de la saison estivale.

Le Gouvernement a rendu public une affiche « Notre établissement s'engage » que l'ensemble des professionnels peuvent exposer à l'entrée de leur établissement, sous réserve d'avoir mis en place les mesures et recommandations permettant d'assurer la sécurité de tous et toutes.

À télécharger

• affiche-notre-etablissement-sengage

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 1